



Ville de LORIENT
AN ORIENT

Dossier de demande d'autorisation de stérilisation des œufs de goélands argentés et bruns pour l'année 2020-2021 et 2022 sur le territoire de LORIENT



Ville de
LORIENT

Demandeur :

- MAIRIE DE LORIENT
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex

Téléphone 02 97 02 22 00

- Monsieur Yann SYZ, Adjoint délégué à la santé.

- Contacts :

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Téléphone 02 97 35 32 62

Emmanuelle LE BRAZIDEC elebrazidec@mairie-orient.fr

Emmanuelle NICOLAS enicolas@mairie-orient.fr

Sommaire

Contexte	3
Objet	4
Aire géographique concernée	4
Recensement et évolution des effectifs	5
Méthodologie	9
Définition des secteurs d'intervention	11
Modalité de suivi et contrôle	18
Communication et sensibilisation du public	18
Gestion des déchets	19
Conclusion	20
<u>Annexes</u>	21
- <i>courrier de demande d'autorisation pour NAVAL Group</i>	
- <i>courrier de demande d'autorisation pour le port de pêche (SEM)</i>	
- <i>Formulaire de demande de dérogation - Cerfa n°13616*01</i>	
- <i>Cartographie des nids recensés- non traités</i>	

Contexte

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) enregistre de nouvelles réclamations chaque année, orales ou écrites, individuelles ou groupées, suite à la présence ou changement de lieu de nidification de certains couples de goélands.

Les nuisances sont particulièrement mal ressenties en juillet et août qui est la période d'apprentissage des jeunes goélands.

Les nuisances engendrées par les goélands argentés et bruns sont de plusieurs ordres :

- Nuisances sonores très importantes notamment en période de reproduction et lors de la présence des poussins.
- Sentiment d'insécurité lié à la taille de l'oiseau et à des comportements parfois agressifs, en particulier lorsque les poussins viennent de naître ou lorsqu'ils tombent dans les jardins clos. Deux représentants de l'espèce attaquent régulièrement les passants en centre-ville afin de leur arracher la nourriture des mains. Des dizaines de personnes ont subi et subissent encore ces agressions. Il est à craindre que leurs congénères suivent leur exemple comme cela arrive chez d'autres espèces.
- Problèmes posés par les déjections des oiseaux (dégradation des façades, déjections sur les véhicules...).
- Problèmes posés lors de la construction des nids (gouttières ou conduits obstrués).
- Problèmes de dégradations sur les toits des maisons ou des bâtiments (gainnes de ventilation arrachées, arrachage des joints d'étanchéité...)
- Sacs poubelles notamment du centre-ville déchirés, laissant la nourriture à même le sol attirant d'autres nuisibles.

Depuis 2002, la campagne annuelle de limitation des populations par stérilisation des œufs s'effectue de manière rigoureuse, pour apporter des résultats pertinents en terme de limitation des nuisances, notamment en zones habitées, tout en évitant d'intervenir sur des secteurs où les goélands posent moins de problèmes avérés de santé ou de sécurité publique.

Objet

Le présent dossier constitue la demande de dérogation pour la stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*) et goélands bruns (*Larus fuscus*) par l'application d'un produit stérilisant.

Les goélands bruns représentent une vingtaine de nids.

L'euthanasie ne sera pas effectuée sur les poussins nouvellement nés.

Aucun traitement ne sera effectué sur les autres espèces de goélands (goélands marins -*Larus marinus* - ou leucophaée -*Larus michahellis*-).

Cette demande est faite pour trois années consécutives : 2020, 2021 et 2022.

Ci-joint en annexe le CERFA n°13616*01

Aire géographique concernée

Le territoire concerné par la demande de renouvellement d'autorisation de régulation de la population de goélands est la ville de Lorient y compris Naval Group (côté Lorient), ainsi que le port de pêche.

Naval Group et le port de pêche restent garant de la stérilisation des œufs de goélands sur leur secteur respectif, de la mise en place et du suivi des entreprises intervenantes.

Les deux parties devront fournir chaque année au SCHS – Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Mairie de Lorient - le rapport d'intervention des sociétés.

Ci-joint en annexe :

- courrier de demande d'autorisation pour NAVAL Group
- courrier de demande d'autorisation pour le port de pêche (SEM)

Recensement et évolution des effectifs

En 2017, La SEPNB a effectué un recensement sur la ville de Lorient. Ce recensement vient compléter ceux effectués périodiquement par le SCHS de la mairie de Lorient.

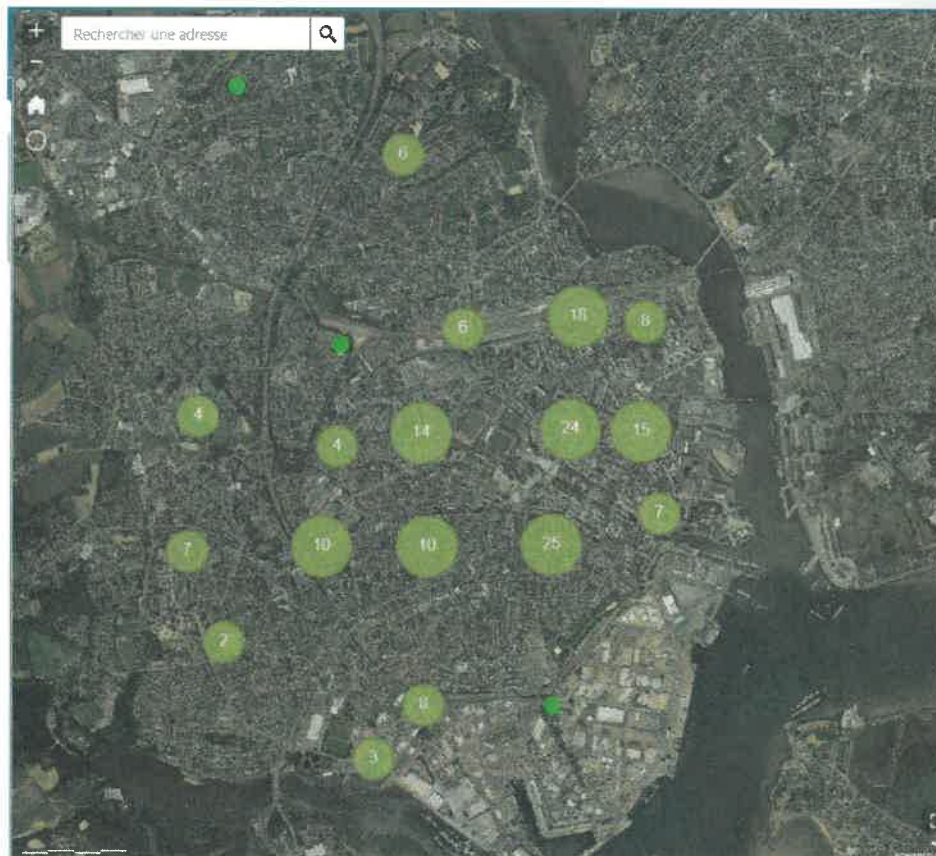
En effet, plusieurs repérages à la jumelle sont effectués sur les points hauts et réalisés à différentes dates ainsi que pendant la stérilisation. Il a pour but de vérifier l'emplacement des nids sur les toits (les nids peuvent migrer d'une année sur l'autre). La stérilisation s'effectue sur une partie des nids repérés par les agents du service santé environnementale / salubrité de la Mairie de Lorient.

Depuis 2019, le SCHS dispose également d'une personne habilitée au pilotage d'un drone permettant un visionnage et un comptage beaucoup plus précis des nids inaccessibles ou des nids non traités car non concernées par la stérilisation (voir annexe).

Les riverains contactent également le service pour signaler la présence de nids de goélands. Les agents, avant intervention d'une entreprise spécialisée vérifient la situation, l'espèce et l'accessibilité de celui-ci.

❖ Recensement en zone urbaine

Espèce	Effectifs nicheurs 2017
Goéland argenté	237
Goéland brun	6
Goéland marin	0
Goéland Leucopnée	0
TOTAL	243



Cartographie SIG - situation des nids sur le territoire urbain de Lorient - 2017



Recensement en zone sud

Pour l'ensemble de la zone portuaire, l'effectif estimé après correction est de [1505-1743] couples nicheurs. L'espèce principalement présente est le Goéland argenté avec [1408-1632] couples, soit près de 94 % de l'effectif total. Le Goéland brun niche à hauteur de [51-59] couples et les effectifs de goélands marins se situent à [32-37] couples. Entre 14 et 16 nids n'ont pu être rattachés à une espèce en particulier (absence de poussins et d'adultes dans l'environnement direct du nid). Le Goéland leucophée n'a pas été observé comme nicheur cette année, même si le faible effectif connu par le passé ou la possibilité d'hybridation avec le Goéland argenté, font qu'un ou quelques individus ont pu passer inaperçus.



Répartition des effectifs nicheurs par secteurs sur la zone portuaire.

Espèce	Effectifs nicheurs		
	2001	2012	2017
Goéland argenté	[1400-1402]	[1805-2203]	[1408-1632]
Goéland brun	[149-150]	[106-133]	[51-59]
Goéland marin	[23-24]	[34-41]	[32-37]
Goéland leucophée	[2-2]	[3-3]	[0-0]
indéterminé	[0-0]	[0-0]	[14-16]
TOTAL	[1574-1578]	[1948-2380]	[1505-1743]

Evolution des effectifs nicheurs de la zone portuaire depuis 2001- SEPNB

Les effectifs nicheurs montrent une baisse depuis le recensement de 2012. En revanche, l'effectif total est assez proche de celui de 2001 et probablement légèrement supérieur, l'intervalle minimal en 2017 étant au niveau de l'effectif de 2001.

❖ Recensement en zone Nord

Le recensement effectué par la SEPNB en 2017 sur ce secteur n'a relevé aucun effectif

Méthodologie retenue

- **Recensement** : plusieurs repérages à la jumelle sont effectués sur les points hauts et réalisés à différentes dates ainsi que pendant la stérilisation. Ils ont pour but de vérifier l'emplacement des nids sur les toits (les nids peuvent migrer d'une année sur l'autre). La stérilisation s'effectue sur une partie des nids repérés par les agents du service santé environnementale / salubrité de la Mairie de Lorient pour la partie urbaine.

Les riverains sont invités chaque année par le biais du magazine municipal et du site internet de la ville, à signaler la présence de nids auprès du service et ce dès le mois de mars. Les agents, avant intervention, vérifient la situation, l'espèce et l'accessibilité de celui-ci.

En 2019, visionnage par drone des nids inaccessibles sur les toitures fibrociment pour cet exemple.



- Choix des dates de traitement : le calendrier de traitement est déterminé en fonction de la période de nidification, des conditions météorologiques et des disponibilités des intervenants extérieurs pour réaliser la stérilisation. En général le traitement s'effectue sur le mois de mai, voir début juin pour le second passage.
- Intervention : L'opération de stérilisation sera effectuée par une entreprise choisie par appel d'offre avec comme critères de sélection : son tarif d'intervention, son expérience et ses connaissances des différentes espèces de goélands. Le prestataire retenu sera accompagné des agents du Service Communal d'Hygiène et de Santé.
Les équipes pourront intervenir dès lors que le nid est connu et vérifié par le (ou les) gestionnaire(s) du bâtiment et que son emplacement est facilement accessible en terme de sécurité.

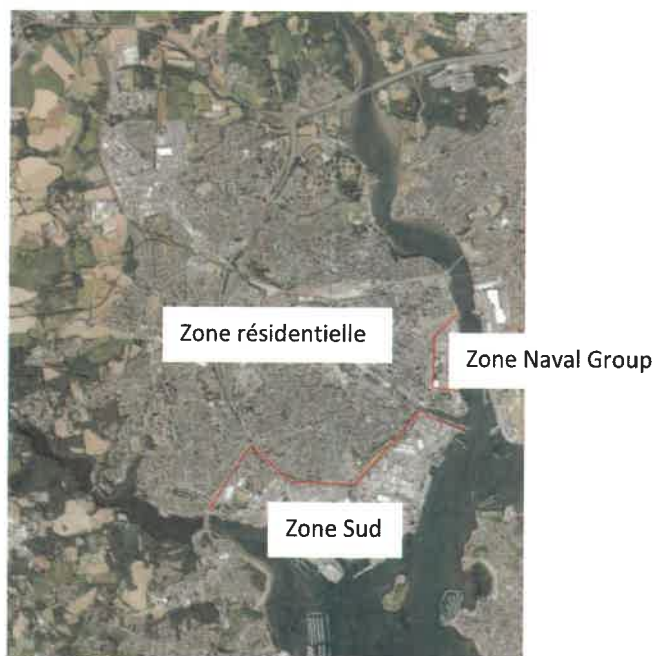
Enfin, les interventions devront être réalisées lors de conditions météorologiques favorables (absence de pluies et de vent fort).
- Stérilisation : par application d'un produit stérilisant naturel (huile végétale) sur les œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*) et goélands bruns afin de stopper l'incubation, sans modification externe perceptible par l'adulte. Les poussins nouvellement nés sont laissés dans les nids.

Les campagnes annuelles de limitation des populations par stérilisation des œufs se feront de manière rigoureuse, pour apporter des résultats pertinents en terme de limitation des nuisances, notamment en zones habitées, tout en évitant d'intervenir sur des secteurs où les goélands posent moins de problèmes avérés de santé ou de sécurité publique.

Définition des secteurs d'intervention

Le territoire de la ville de Lorient ainsi que Naval Group (Lorient) et une partie du port de pêche sont les zones concernées par la stérilisation.

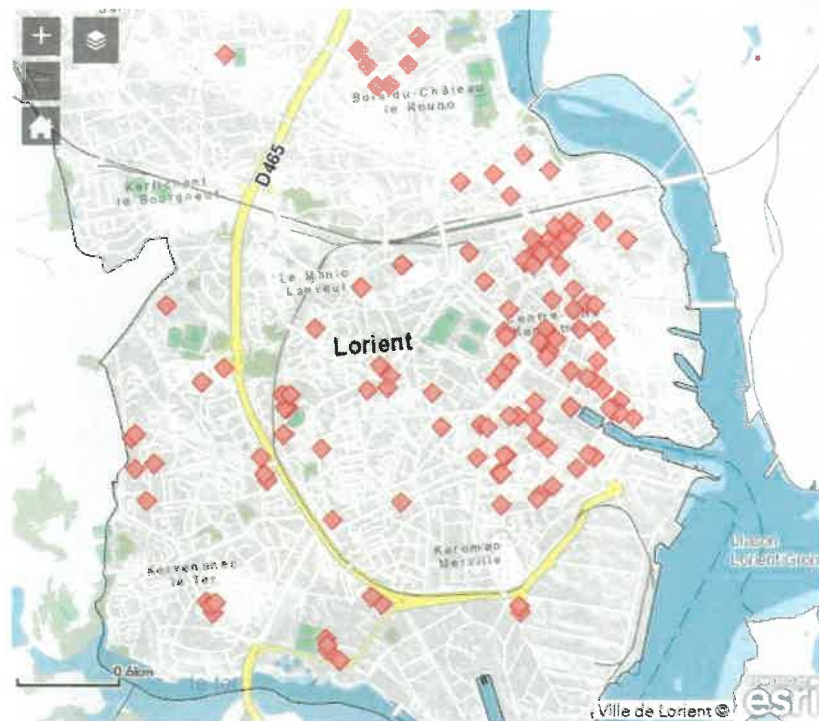
Le territoire Lorientais comprend la **zone résidentielle**, la **zone sud** qui regroupe le port de pêche et le port de commerce ainsi que la base sous-marine et le **site de Naval Group**.





Zone résidentielle

Cartographie des nids traités pour le secteur urbain. Un site peut regrouper plusieurs nids.



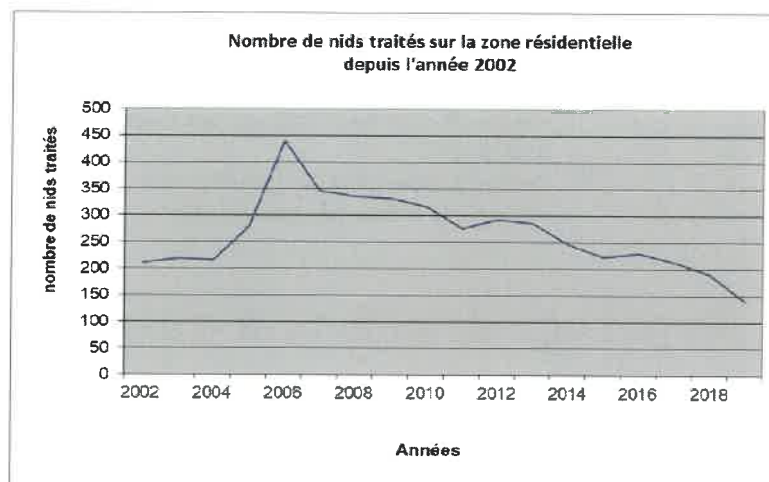
Cartographie SIG - situation des nids traités sur le domaine résidentiel de Lorient- 2019

Un logiciel SIG - *système d'information géographique* - permet l'obtention de statistiques beaucoup plus précises.

Pour l'année 2019 - 139 nids représentant au total 323 œufs traités en zone urbaine et 26 poussins ont pu être comptabilisés.

Pour l'année 2018 - 176 nids,

En 2017 - 211 nids.



Evolution du nombre de nids de goélands argentés traités depuis 2002

La diminution des nids traités entre 2019 et 2018 est de l'ordre de 21%.

Cette baisse significative peut s'expliquer par plusieurs points :

- Les campagnes de stérilisation des œufs de goélands argentés menées sur la ville depuis plusieurs années favorisent cette diminution avec le report de nids vers leur habitat naturel.
- Le déplacement de la population de goélands vers d'autres zones facilité par la préservation d'un habitat naturel au bord de mer, le site de la base des sous-marins pour Lorient.
- La nouvelle organisation de la campagne de traitement des nids de goélands argentés pour cette année 2019.
En effet, les agents du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Mairie de Lorient n'ont pas sous-traité la campagne de stérilisation.
- Un accès impossible à des nids sur toiture de bâtiments croissant par rapport aux autres années du fait de « skydomes » et trappes grillagées et fermées à clés par les co-propriétés de immeubles (motivé à l'année par des raisons de sécurisation des accès toits).
A cela s'ajoute le fait que plusieurs nouvelles adresses ont été recensées lors de cette campagne mais beaucoup de nids n'ont pu être traités pour des raisons de difficultés d'accès ou de sécurité des agents.

A noter, l'augmentation de la présence de goélands bruns sur la ville de Lorient (secteur ville). En application de l'arrêté préfectoral, ces nids n'ont pas été stérilisés mais seulement comptabilisés. En 2019, 18 nids ont été recensés sur la ville.

Pour les années à venir, le SCHS va de nouveau solliciter l'intervention d'une entreprise habilitée à la stérilisation des œufs de goélands.

En résumé :

- ⇒ Diminution des nids traités en 2019,
- ⇒ Nombre important de nids repérés mais non traités pour des raisons de sécurité d'accès ou pas d'accès possible par l'intérieur du bâtiment,
- ⇒ Présence importante de goélands dans leur habitat naturel situé sur le K3 de la Base des sous-marins.

❖ Repérage de nids non traités

Lors des campagnes de stérilisation des œufs de goélands, les agents visionnent les alentours des sites traités afin de comptabiliser les nids présents.

1- Zone sud :

- Suivi de la Ville

65 nids dont 2 bruns et 1 marin

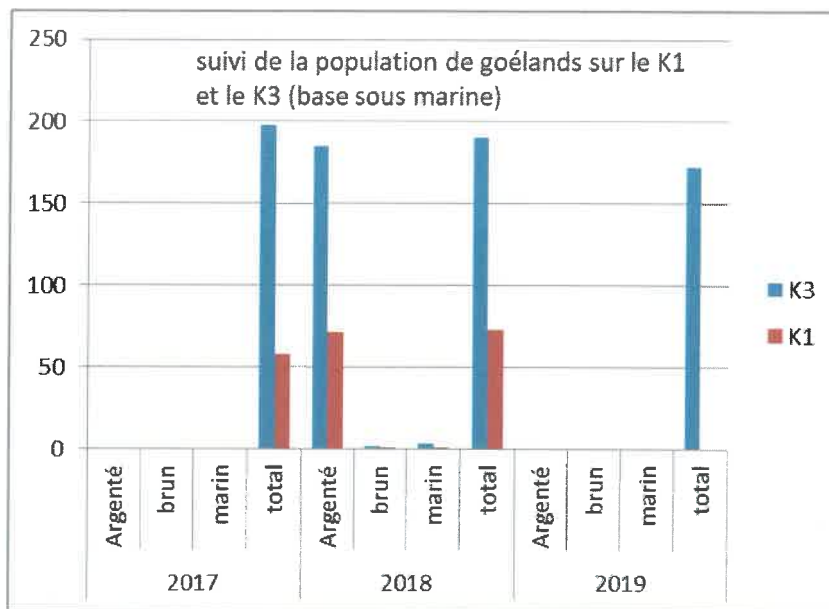
Quartier Chaigneau, rue Jules Guesde : 3 nids

Quartier Cosmao Dumanoir : 4 nids

(Voir ANNEXE)

- Suivi de la base sous-marine

	2017				2018				2019			
	Argenté	brun	marin	total	Argenté	brun	marin	total	Argenté	brun	marin	total
K3				198	185	2	3	190				172
K1				58	71	1	1	73				



La société LANERGIE2 a obtenu l'autorisation de perturbation intentionnelle de goélands argentés et goélands marins au moyen de dispositifs laser et sonore dans le cadre de la mise en production de la centrale photovoltaïque installée sur la toiture du bâtiment K2 à Lorient.

La dérogation pour perturbation intentionnelle d'espèces protégées a été accordée sous réserve notamment d'une estimation de la population d'oiseaux à effectuer tous les ans en début de nidification. L'impact du dispositif sur les oiseaux nicheurs sur la partie de toiture du K2 laissée libre est évalué. Des investigations sont mises en place pour connaître le comportement des oiseaux effarouchés et si possible leur destination.

❖ Zone portuaire

Ci-dessous, le zonage d'intervention proposé pour la stérilisation des œufs sur la zone du port de pêche :



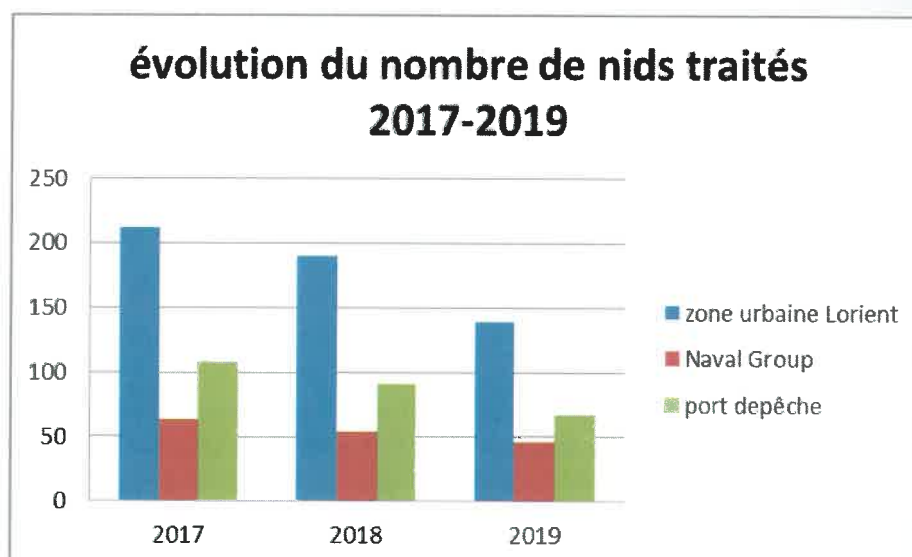
En 2019, une diminution importante du nombre de nids en toiture sur le périmètre autorisé a pu être relevée. Seulement, un nombre équivalent d'adultes et juvéniles ont pu être observés sur le port. Il semblerait que les nids soient plutôt situés en périphérie de la zone pour laquelle l'autorisation de stérilisation a été demandée. Notamment, il a pu être observé plusieurs nids au sol sur les friches localisées autour du port de pêche sur le périmètre de la concession SEM Lorient Keroman.

Un zonage d'intervention plus précis est donc proposé. Les actions de stérilisation se focaliseront chaque année sur les zones où les nids ont été identifiés et ne se feront pas systématiquement sur l'intégralité du périmètre.

❖ Zone Naval Group - Lorient

Une vingtaine de bâtiments font l'objet d'un contrôle et les œufs présents en fonction de l'espèce des goélands font l'objet d'une stérilisation si besoin.

❖ Bilan des nids traités sur la Ville de Lorient de 2017 à 2019



Modalités de suivi et de contrôle

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Lorient coordonne les opérations de traitement et accompagne le prestataire retenu sur le terrain sur le secteur résidentiel de la ville.

Un rapport final sera transmis au Ministère de l'Environnement et aux services déconcentrés de l'Etat.

Naval Group et le port de pêche restent garant de la stérilisation des œufs de goéland sur leur secteur respectif, de la mise en place et du suivi des entreprises intervenantes.

Communication et sensibilisation du public

Une information est diffusée régulièrement dans les quotidiens locaux (Ouest France, le Télégramme) mais également dans le magazine municipal (Lorient Mag) ainsi que sur le site internet de la ville rappelant le Règlement Sanitaire Départemental article 120, pris en application du Code de la Santé Publique, qui interdit le nourrissage des animaux sauvages.

D'autre part, une sensibilisation des habitants est faite sur le cas particulier des containers poubelles afin de limiter les accès à la nourriture pour les goélands. La société de nettoyage urbain participe également à l'enlèvement des déchets abandonnés sur la voie publique.

Suite à des plaintes concernant le nourrissage des goélands, le Service Communal d'Hygiène et de Santé intervient auprès des personnes concernées. A cette occasion il leur est rappelé, oralement ou par courrier, le règlement sanitaire départemental.

Gestion des déchets

Tout est mis en œuvre pour permettre aux administrés de se débarrasser de leurs déchets (déchetterie, ramassage journalier des bacs, service des « encombrants »...). En complément des camions de ramassage, des équipes de nettoyage se déplacent tous les matins afin de nettoyer les rues des divers déchets qui n'ont pas leurs places.

Dans chaque quartier, les trottoirs sont balayés et pour certains trottoirs lavés au moins une fois par semaine, en centre-ville c'est sept jours sur sept. Les débris accumulés dans les caniveaux sont balayés et aspirés.

Le nettoyage est également réalisé systématiquement à la fin des marchés pour ne pas laisser des denrées alimentaires accessibles aux volatiles ou autres nuisibles.

Conclusion

C'est le caractère systématique de ces opérations, sur plusieurs années, qui permet de stabiliser la nidification et de ce fait les nuisances.

Afin de stabiliser la population de goélands argentés, une nouvelle demande de dérogation aux dispositions de l'article L411-1 du code de l'environnement dans le cadre du dispositif de contrôle de la population des goélands vous est demandée pour les années 2020 – 2021 et 2022. La dérogation dont bénéficie la ville de Lorient pour sa commune prenant fin au 30 juin 2019.

Etant donné l'augmentation des couples de goélands bruns sur le secteur urbain, et des plaintes de riverains nous signalant les dégâts de par la présence de cette espèce au même titre que les goélands argentés, une demande de dérogation est également demandée pour la stérilisation des œufs de goélands bruns (représente une vingtaine de nids).

ANNEXES



PORT DE PÊCHE DE KEROMAN
SEM LORIENT KEROMAN

Direction du Port de Pêche

CS 50382

56323 LORIENT cedex

Tél 02 97 83 60 60

Fax 02 97 37 84 00

Mel sem@keroman.fr

Ville de Lorient

A l'attention de Norbert METAIRIE

2 Bd du Général Leclerc

BP 30 010

56 315 Lorient Cedex

Nos Réf. : ALC/2019-10-537

Objet : Demande d'autorisation pour une campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés

P.J. : 1

Lorient, 31 octobre 2019

Monsieur le Maire,

La SEM Lorient Keroman, gestionnaire du port de pêche de Lorient, est confrontée depuis plusieurs années à des nuisances diverses liées à la présence de goélands en concentration importante sur son périmètre, notamment des salissures incompatibles avec le maintien de nos agréments sanitaires et générant des dégradations de biens mobiliers et immobiliers mais également des démonstrations d'agressivité envers les usagers du port lors des périodes de ponte.

Trois campagnes de stérilisation successives ont pu être menées entre 2016 et 2019 conformément à l'arrêté d'autorisation de dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement dans le cadre du dispositif de contrôle de la population de goélands argentés sur la commune de Lorient.

En parallèle diverses opérations ont été mise en place et maintenues sur l'ensemble de la période considérée :

- Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :
 - Mise en exploitation, en 2012, d'un bâtiment clos dédié au stockage des sous-produits animaux générés par l'activité de mareyage présente sur le port ;
 - Aménagements des bennes à ordures avec systèmes de rappel obligeant la fermeture des contenants ;
 - Mise en place d'un travail conjoint avec les mareyeurs du port de pêche ;
 - Balayage quotidien des voieries pour limiter la présence de matière organique au sol ;
- Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits:
 - Le port de pêche a installé des Eco-pics sur les zones stratégiques.

En 2019, nous avons constaté une diminution importante du nombre de nids en toiture (périmètre autorisé pour la stérilisation) mais un nombre équivalent d'adultes et juvéniles sur le port.

Il semblerait que les nids soient, cette année, plutôt situés en périphérie de la zone pour laquelle nous avons l'autorisation de stérilisation, avec un nombre important de nids identifiés au sol sur des friches localisées autour du port de pêche sur le périmètre de la concession SEM Lorient Keroman.

Nous sollicitons, par la présente, une demande de renouvellement d'autorisation de dérogation pour la stérilisation d'œufs de goélands argentés sur l'emprise de notre concession, aux zones précisées sur le plan ci-joint. Les actions de stérilisation se focaliseront chaque année sur les zones où les nids ont été identifiés et ne se feront pas systématiquement sur l'intégralité du périmètre.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 19 décembre 2014 relatif aux conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain, nous souhaitons organiser les opérations sur 2 périodes : un premier passage dans le courant du mois de mai et un deuxième passage au mois de juin pour stériliser les pontes tardives.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

La Responsable QHSE,
Anouck LE CRANN



Plan de localisation des zones d'intervention proposées



Source: GEOPORTAIL



Boulevard Cosmao Dumanoir, nids recensés et non traités